

VOS COORDONNÉES

NOM / Prénom : _____ - Email : _____

Tél. : _____

Propriétaire : Locataire :

Votre adresse actuelle de résidence principale :

Rue / Lieu-dit : _____

CP - Commune : _____

INFORMATIONS POUR LA RÉALISATION DU BRANCHEMENT

Adresse du branchement (à indiquer si différent de votre adresse de résidence principale) :

Rue / Lieu-dit : _____

CP - Commune : _____

Section cadastrale : _____ N° parcelle : _____

Je sollicite l'autorisation d'être raccordé aux réseaux d'assainissement publics et de déverser les eaux usées pour
une maison d'habitation un habitat collectif un commerce autre (à préciser) _____

Utilisation éventuelle d'autres sources d'alimentation en eau que le réseau public :

Puits forage / Réutilisation des eaux de pluie

Diamètre du branchement souhaité : _____ cm (merci de remplir un formulaire de demande par branchement souhaité)

TARIFICATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT (Délibération du 22/12/2021)

- Les frais de branchement sont facturés au demandeur, selon le montant réel des travaux (frais de travaux et de gestion) .

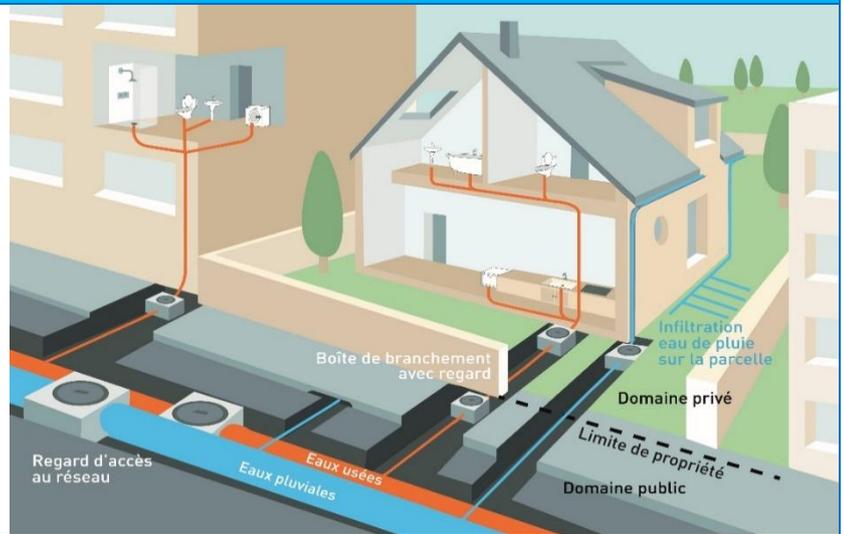
ENGAGEMENT, PARTICIPATION FINANCIERE

- Dès réception du titre exécutoire, je m'engage à payer les frais de branchement (tarif ci-dessus) et également le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) suivant le tarif en vigueur (info. au 02 52 61 45 54 ou assainissement@ccfulgent-essarts.fr)
- Je joins à ma demande un plan précis indiquant l'emplacement souhaité du branchement.

SCHÉMA TYPE D'UN BRANCHEMENT

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif est constitué d'une partie publique et d'une partie privée :

- La partie publique s'étend du réseau d'assainissement (eaux usées) à la boîte de branchement avec regard.
Tous travaux ou interventions sur cette section incombent au service public de l'assainissement.
- La partie privée, allant de la boîte de branchement avec regard à vos installations privatives, relève de votre responsabilité.



ÉTAPES À SUIVRE

Si vous souhaitez être raccordé au réseau d'assainissement collectif, voici les différentes étapes à suivre :

- Remplir ce formulaire de « Demande de branchement au réseau d'eaux usées » téléchargeable sur internet www.ccfulgent-essarts.fr ou à retirer directement à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.
- Envoyer votre bon de commande (ce formulaire rempli accompagné d'un plan) :
 - par courriel à : assainissement@ccfulgent-essarts.fr
 - ou par courrier à la Communauté de communes - 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent
- Dès réception des documents, votre demande est prise en compte et transférée à l'entreprise en charge des travaux de branchement. Un courrier vous est ainsi transmis valant bon pour accord avant réalisation des travaux. **En retour de celui-ci signé de votre part au service assainissement**, les travaux sont réalisés sous 21 jours.
- La Communauté de communes réceptionne les travaux et vous facture les frais correspondant aux travaux de l'installation de votre boîte de branchement (voir au recto la partie tarification des frais de branchement).
- Lorsque votre bâtiment est raccordé au branchement, vous devez nous retourner le formulaire « Demande de contrôle de branchement » téléchargeable sur internet www.ccfulgent-essarts.fr ou à retirer directement à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts :
 - par courriel à : assainissement@ccfulgent-essarts.fr
 - ou par courrier à la Communauté de communes - 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent
- Le prestataire de contrôle fixe un rendez-vous avec vous et vient contrôler la conformité de vos travaux de raccordement (vérification gratuite).
- Un rapport vous est transmis par la suite indiquant les caractéristiques de votre branchement et sa conformité.
- La PFAC (Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif) est émise pour règlement, selon les tarifs en vigueur.
- Il est fortement conseillé de vérifier une fois par an le bon fonctionnement de votre branchement.

VOS REMARQUES ET PRÉCISIONS ÉVENTUELLES

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de vérification de ces informations auprès du service environnement. Vous pouvez adresser vos demandes à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts - Tél : 02.51.43.81.61 ou à contact@ccfulgent-essarts.fr

Date : _____
Signature : _____